

REGION DE SAN-PEDRO

DEPARTEMENT DE TABOU

COMMUNE DE TABOU

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

diffusion

Tabou, le



MAIRIE DE TABOU

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Le Maire de la commune de Tabou à l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une enquête de Commodo et Incommodo d'une durée de trente (30) jours, allant **du mardi 09 octobre 2018 au lundi 19 Novembre 2018 inclus**, est ouverte dans les locaux des Services Techniques de la Mairie de Tabou au sujet du lotissement d'une parcelle de 27 hectares appartenant au village de Ombloké, représenté par Monsieur HINE Beuglé Eric, Chef dudit village dans la Commune de Tabou ; cette parcelle est délimitée au nord par la rivière Ponnon, au sud par la plantation de Monsieur HOLO GNEPA et l'océan atlantique, à l'est par le village de Ombloké et à l'ouest par le quartier Port-Bouet.

Monsieur MASSONA Soumahoro, Agent aux Services Techniques de la Mairie de Tabou, nommé Commissaire Enquêteur par décision N°003 du 09 octobre 2018 de Monsieur le Maire de la Commune de Tabou, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions et observations qui pourraient être faites, ce, tous les jours ouvrables et heures ouvrables à la Mairie, où un registre est ouvert à cet effet.

AMPLIATION :

- MIMAT(DGDDL).....02
- Préfecture.....02
- Sous-préfecture.....05
- UVICOCI..... 01
- Communes.....04
- DDMCLAU de Tabou.....01
- Direction Régionale du Cadastre...01
- Zone Anader de Tabou.....01
- Radio Phare de Tabou.....01
- Affichage.....04
- Intéressés.....02
- Dossier..... 01
- Chrono.....0

Le Maire



KLAIBE Tchibio Julien



REGION DE SAN-PEDRO

DEPARTEMENT DE TABOU

COMMUNE DE TABOU



MAIRIE DE TABOU

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

Tabou, le

**DECISION MUNICIPALE N°2018-03/CTAB/SG du 09 octobre 2018 PORTANT
NOMINATION DE MONSIEUR MASSONA Soumahoro AGENT AUX SERVICES
TECHNIQUES EN QUALITE DE COMMISSAIRE ENQUETEUR A LA MAIRIE DE
TABOU ;**

Le Maire de la Commune de Tabou,

- Vu** la loi n°85-1085 du 17 octobre 1985, portant création de quatre-vingt-dix-huit(98) communes ;
- Vu** la loi n° 2003-208 du 07 juillet 2003, portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n° 2003-489 du 26 décembre 2003, portant régime financier, fiscal et domanial des collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n° 2012-1128 du 13 décembre 2012, portant organisation des collectivités territoriales ;
- Vu** le décret n°72-636 du 05 octobre 1972 fixant les formes et conditions de l'enquête publique prévue par l'article 10 de la loi n°62-253 du 31 juillet 1962 relative au plan d'urbanisme ;
- Vu** l'arrêté n°258/MEMIS/DGDDL/DTA du 12 septembre 2013, portant constatation des résultats des élections des Maires et adjoints aux Maires des communes de Côte d'Ivoire ;
- Vu** la demande d'enquête de Commodo et Incommodo en date du 1^{er} octobre 2018 formulée par Monsieur HINE Beuglé Eric;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur MASSONA Soumahoro, Agent aux services Techniques de la Mairie de Tabou, est nommé Commissaire enquêteur en vue de recevoir et enregistrer dans un registre ad' hoc, toutes les oppositions et observations qui pourraient être faites au sujet du lotissement d'une parcelle de 27 hectares pour l'installation d'une usine de transformation de caoutchouc.

ARTICLE 2 : Au terme de l'enquête, le commissaire enquêteur procédera à la clôture du registre, dressera le procès verbal d'enquête et produira un rapport de la mission qui lui a été confiée.

ARTICLE 3 : La présente décision qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATION/

-MIMAT(DGDDL).....	02
-Préfecture.....	02
- Sous-préfecture.....	05
-UVICOCI.....	01
-Communes.....	04
-DDMCLAU de Tabou.....	01
-Direction Régionale du Cadastre.....	01
-Zone Anader de Tabou.....	01
-Radio Phare de Tabou.....	01
-Affichage.....	04
-Intéressés.....	02
-Dossier.....	01
-Chrono.....	01

Le Maire



KLAIBE Tchibio Julien